

# CONTRAT CADRE ANNUEL 2019

Entre :

**INGRAM MICRO**, SAS au capital de 15.297.189,40 €, sise 5-7 Rue des Bouleaux, CS 30221, 59810 LESQUIN cedex, immatriculée au registre au RCS de Lille Métropole sous N° 344 658 117, Représentée par Olivier VO THANH, en sa qualité de Directeur Administratif et Financier.

Ci-après désigné « INGRAM MICRO » ou « LE FOURNISSEUR »

Et :  
au capital de \_\_\_\_\_ €, dont le siège social est situé \_\_\_\_\_  
immatriculée au registre au RCS de \_\_\_\_\_ sous N° \_\_\_\_\_, Représentée par \_\_\_\_\_  
: \_\_\_\_\_ en sa qualité de \_\_\_\_\_

Compte client :

Ci-après désigné « le DISTRIBUTEUR »

Ci-après dénommées collectivement les « Parties »

---

## **Etant préalablement exposé que :**

INGRAM MICRO est un grossiste multi-spécialiste en produits technologiques ne commerçant qu'avec des revendeurs professionnels.

Le DISTRIBUTEUR est un professionnel qui souhaite acheter des produits auprès d'INGRAM MICRO en vue de les commercialiser auprès de sa clientèle.

Dès lors, les Parties ont décidé par les présentes d'encadrer pour l'année 2019 leur relation commerciale et ont convenues des dispositions du présent contrat cadre annuel.

## **Par conséquent, il a été convenu ce qui suit :**

### **□ ARTICLE 1 : OBJET**

Par les présentes, les parties sont convenues de définir une convention cadre annuelle, conformément aux dispositions de l'article L 441-7 du code de Commerce.

### **□ ARTICLE 2 : CONDITIONS DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Les conditions applicables sont celles de nos Conditions Générales de Vente détaillées en [annexe 1](#). Nos tarifs, offres promotionnelles et frais de Transport sont disponibles sur notre site internet [www.ingrammicro.fr](http://www.ingrammicro.fr) Notre prix tarif tel qu'il a été préalablement transmis lors de la communication de nos conditions générales de vente est consultable sur notre site Internet à l'adresse : [http://e-services.ingrammicro.fr/web/ingram/cgv/prix\\_tarif\\_26102018.csv](http://e-services.ingrammicro.fr/web/ingram/cgv/prix_tarif_26102018.csv)

- **ARTICLE 3 : CONDITIONS DANS LESQUELLES LE DISTRIBUTEUR OU LE PRESTATAIRE DE SERVICE S'OBLIGE A RENDRE AU FOURNISSEUR A L'OCCASION DE LA REVENTE DE SES PRODUITS OU SERVICES AUX CONSOMMATEURS, OU EN VUE DE LEUR REVENTE AUX PROFESSIONNELS, TOUT SERVICE PROPRE A FAVORISER LEUR COMMERCIALISATION NE RELEVANT PAS DES OBLIGATIONS D'ACHAT ET DE VENTE.**

A ce jour, le FOURNISSEUR et le DISTRIBUTEUR n'ont convenu d'aucun service visé au présent article. Tout service futur fera l'objet d'un avenant entre le FOURNISSEUR et le DISTRIBUTEUR prévoyant l'objet, la date prévue, les modalités d'exécution, la rémunération des obligations ainsi que les produits ou services auxquels elles se rapportent.

- **ARTICLE 4 : AUTRES OBLIGATIONS DESTINEES A FAVORISER LA RELATION COMMERCIALE ENTRE LE FOURNISSEUR ET LE DISTRIBUTEUR OU LE PRESTATAIRE DE SERVICES.**

A ce jour, le FOURNISSEUR et le DISTRIBUTEUR n'ont convenu d'aucun service visé au présent article. Tout service futur fera l'objet d'un avenant entre le FOURNISSEUR et le DISTRIBUTEUR prévoyant l'objet, la date prévue et les modalités d'exécution, ainsi que la rémunération ou la réduction de prix globale afférente à ces obligations.

- **ARTICLE 5 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat prend effet à la date du 01/01/2019 pour se terminer le 31/12/2019.

A l'échéance susvisée, à défaut d'accord entre les Parties sur les termes d'un nouveau contrat, le présent contrat sera prorogé jusqu'à la signature d'un nouvel accord au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2020.

A défaut d'accord sur les termes d'un nouveau contrat avant le 1<sup>er</sup> mars 2020, le présent contrat expirera automatiquement à compter de cette date.

**LE DISTRIBUTEUR**

Fait en deux exemplaires le :

NOM :

TITRE :

CACHET ET SIGNATURE:

**INGRAM MICRO**

Fait en deux exemplaires le :

NOM : Olivier Vo Thanh

TITRE : Directeur Administratif et Financier

CACHET ET SIGNATURE:

  
INGRAM MICRO S.A.S  
57 Rue des Bouleaux  
CS 30221  
59348 LESQUIN Cedex  
Tél Administratif : 0326 46 47 26  
Tél Commercial(e) : 0 825 825 825



## **Frais de transport (article 7 de nos CGV)**

Notre matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté en nos établissements. Notre client s'engagera à venir chercher ou à accepter nos marchandises dans les 5 jours après leur mise à disposition.

En cas de livraison par INGRAM MICRO, les produits voyagent aux risques et périls du client. Toutes réserves éventuelles doivent être formulées auprès du transporteur par courrier recommandé dans les 72 heures suivant la livraison.

Nos frais de transport comprennent d'une part, une participation à la préparation et aux frais d'emballage et, d'autre part, les frais de transport et d'assurance eux-mêmes. Le client accepte de payer les frais de port ou de transport du produit tels que nous les indiquons sur les factures.

INGRAM MICRO se réserve le droit de modifier les prix à tout moment et sans préavis.

Pour les livraisons inférieures à 10kg, une participation aux frais de transport d'un montant de **9,90 € HT** sera facturée pour chaque livraison.

Entre 10kg en 100kg, une participation aux frais de transport d'un montant de **29,50 € HT** sera facturée pour chaque livraison.

Cette somme est un forfait journalier par adresse de livraison.

Ce service s'entend pour une livraison de colis en rez-de-chaussée, en France Métropolitaine.

Pour une livraison de plus de 100 kg la participation aux frais de port sera de **0,40 € HT par kg**.

Pour une ou plusieurs des livraisons suivantes, veuillez-vous adresser à votre commercial pour un devis : livraison par palette, livraison en étage, livraison avec protocole, livraison à partir des stocks européens de Ingram Micro, livraison dans un pays de l'Union Européenne, et/ou livraison hors France Métropolitaine.

Dès lors que la livraison est refusée alors qu'Ingram Micro n'a pas commis d'erreur de livraison ou de préparation et que les produits sont en bon état, la participation aux frais de livraison ne sera pas remboursée à l'occasion de l'émission de l'avoir, le cas échéant.

Pour toute commande HT, inférieure ou égale à 200 €, la somme de **20 € HT** pour participation aux frais de gestion sera facturée en sus des frais de transport.

Pour tout enlèvement inférieur à 1 500 € HT, effectué dans notre entrepôt de Lomme, une contribution de **12 € HT** vous sera facturée.

La livraison directe chez le client final ou la livraison à une adresse différente de l'adresse de facturation sont des services pour lesquels une participation additionnelle et forfaitaire de **12 € HT** sera facturée. Toute livraison partielle d'une commande doit faire l'objet d'une demande écrite préalable de la part du client et donne lieu à la facturation de frais de transport sur chaque livraison.